

Naïma MOUTCHOU

*Vice-Présidente de l'Assemblée nationale
Députée du Val d'Oise*

Monsieur Camille Aristide FADE

Procureur du Tribunal de Calavi

Palais de justice

ABOMEY-CALAVI

République du Bénin

Paris, le 4 juillet 2025

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception

tpi-cal@justice.bj

Objet : Blocage persistant de la succession de feu Roger TOHON

V/réf : Rapport à mi-parcours

de l'exécution du jugement n° 304/1^{ère} CH-EP/2023 du

11 octobre 2023 – succession de feu Roger TOHON

Rôle général n° CALA/2023/RG/0852

Monsieur le Procureur,

Je me permets de vous écrire en lien avec la procédure relative à la succession de feu Roger Tohon, affaire enregistrée sous le n°CALA/2023/RG/0852.

Je connais personnellement Mme Khadija Ghak, veuve du défunt, et je l'accompagne depuis plusieurs mois dans ses démarches administratives et juridiques. Je vous écris aujourd'hui parce qu'elle est à bout. Le traitement de ce dossier, et surtout son enlisement, sont devenus humainement insoutenables.

Le 20 juin dernier, lors de l'audience tenue devant votre juridiction, il a été expressément soulevé les manquements graves et répétés de la notaire désignée par jugement du 11 octobre 2023, Maître Liliane Arlette AHYTE BANKOLE. Ce qui devait être une mission de liquidation claire et encadrée s'est transformée en blocage permanent : absence d'acte de notoriété, inventaire incomplet, silences prolongés, retards injustifiés, relances restées sans réponse.

Mme Ghak, quant à elle, assume seule depuis plus de six ans la gestion du bien immobilier situé à Hèvié, pour un montant de charges dépassant 8,5 millions de francs CFA. Elle continue à rembourser une dette contractée avec le défunt et a dû vendre un véhicule du patrimoine devenu une épave. Tout cela pendant que la succession reste juridiquement figée. Cela relève désormais du déni de justice.

.../...

Le comportement de la notaire, entre inaction et mépris manifeste des délais, devient objectivement préjudiciable. Il frôle le harcèlement administratif : on la laisse porter seule le poids moral, financier et humain d'une succession que personne ne règle.

Dans ce contexte, je vous apporte tout mon soutien pour que la juridiction prononce sans délai la désignation d'un administrateur séquestre, seul à même de faire avancer ce dossier et de garantir enfin un traitement équitable pour tous les ayants droit.

La prochaine audience est fixée ce jour, 4 juillet. Mme Khadija Ghak ne sera pas présente, sa mère âgée étant hospitalisée, mais elle sera représentée par Maître Albéric Adjanohoun. Je forme le vœu que cette étape soit enfin celle d'un déblocage. Il est temps de mettre fin à ce qui s'apparente, pour certains, à une stratégie de pourrissement.

Je reste bien entendu à disposition pour tout complément utile et vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma haute considération.



Naïma Moutchou